

Arrêté proclamant élue conseillère nationale, Martine Docourt

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil national, par suite de l'acceptation de M. Baptiste Hurni de son élection au Conseil des États ;

vu les résultats de l'élection du Conseil national du 22 octobre 2023 ;

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976 ;

sur la proposition de son président,

arrête :

Article premier Mme Martine Docourt, première suppléante de la liste No 33A Parti socialiste neuchâtelois (PSN), à laquelle appartient le siège vacant, est proclamée élue conseillère nationale.

Art. 2 ¹La chancellerie d'État est chargée de l'exécution du présent arrêté.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 8 novembre 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND